



Pandémie : L'accès aux piscines

Ce qu'il faut savoir

En vigueur le :
18 mars 2022

La Ville de Val-d'Or instaure de nouvelles mesures pour l'accès à ses installations aquatiques. Ces mesures sont en concordance avec les exigences de la Santé publique du Québec. Celles-ci pourraient varier selon l'évolution de la pandémie.

Veillez lire et respecter les consignes :

ADMISSION AU BÂTIMENT ET ACCUEIL

- Le passeport vaccinal n'est plus requis pour accéder aux installations, incluant les aires réservées aux spectateurs ;
- Lavage des mains obligatoire;
- L'aire d'observation du bassin aquatique est à nouveau ouverte;
- Le port du masque est obligatoire selon l'âge du participant en tout temps (sauf pour les **participants** lors de la baignade);
- Les cours où la présence d'un accompagnateur est obligatoire doivent s'assurer de porter le masque de procédure même lorsqu'ils sont à l'eau (sauf si indication du moniteur du cours lors d'exercices spécifiques);
- Accès interdit à toute personne présentant des signes de la COVID-19. Respecter les règles de distanciation physique en vigueur.

VESTIAIRES ET TOILETTES

- Les vestiaires sont de nouveau séparés (femmes et hommes dans leurs vestiaires respectifs). Pour des raisons de sécurité et de respect, les usagers de la piscine sont invités à faire preuve de discrétion en évitant la nudité, notamment en présence d'enfants. Il est recommandé de mettre votre maillot avant de vous rendre à la piscine ou d'utiliser les cabines. De plus, nous vous demandons d'éviter l'utilisation d'appareil électronique dans les vestiaires.
- Les casiers sont disponibles et les effets personnels ne doivent pas être apportés sur le bord de la piscine;
- Les utilisateurs doivent limiter au maximum le temps passé dans les vestiaires afin de permettre aux groupes suivants d'y accéder;
- **Mesures sanitaires additionnelles pour la piscine :**
 - › **Avant la baignade:** la douche savonneuse est obligatoire et doit durer une (1) minute (obligatoire avec ou sans pandémie);
 - › **Après la baignade :** les utilisateurs doivent prendre une douche à la maison afin de limiter leur temps de présence;
 - › Les utilisateurs doivent arriver seulement 15 minutes avant l'heure de l'activité.

PISCINE

- Capacité maximale en tout temps: selon la capacité régulière du plan d'eau;
- Port du masque lors des déplacements hors de l'eau. Tout accompagnateur doit aussi le porter à l'eau sauf si indication du moniteur du cours lors d'exercices spécifiques;
- Aucun attroupement au bout des corridors de nage, sortir de l'eau au besoin;
- Équipements: Nous encourageons les nageurs à mettre des lunettes de natation et à porter des sandales.
- **Accompagnateur obligatoire?** Seuls les niveaux préscolaires Anim'Eau le Plongeon Rob'Eau et le natation Récré'Eau CRAINTE de l'eau* exigent qu'un accompagnateur soit présent dans l'eau avec l'enfant à chaque séance. **Les autres niveaux Récré'Eau (Mini-nageur à Récré'Eau 3) en sont maintenant exemptés.** Cette mesure étant évolutive, consulter les directives de chaque niveau lors de l'inscription;
- Assurez-vous de prendre connaissance des directives associées à chaque cours. Celles-ci sont accessibles en cliquant sur le cours désiré sur la [plateforme d'inscription en ligne](#).

* Pour le niveau Crainte de l'eau, le parent doit accompagner l'enfant à l'eau en début de session seulement (voir la description du cours pour plus de détails).